

Filière Sécurité (suite)

		Conditions d'inscription			
Catégorie	Concours / Organisateur	Période d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers	Date des premières épreuves	
C	Gardien-brigadier de Police Municipale CDG 67 www.cdg67.fr	/	/	/	
	Externe : Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par les dispositions du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ; Interne (1) : Aux agents publics de la fonction publique territoriale exerçant depuis au moins deux ans, au 1er janvier de l'année du concours, des fonctions d'agent de surveillance de la voie publique ; Interne (2) : Aux agents publics mentionnés au 3° de l'article L. 4145-1 du code de la défense et à l'article L. 411-5 du code de la sécurité intérieure exerçant depuis au moins deux ans, au 1er janvier de l'année du concours.				
C	Garde Champêtre Chef CDG 68 www.cdg68.fr	04/12/2018 au 08/01/2019	15/01/2019	26/02/2019	
	Externe : Ouvert aux candidats titulaires au moins d'un titre ou diplôme homologué au niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente (voir dérogations aux conditions d'inscription).				

Filière Culturelle (Patrimoine et bibliothèque)

		Conditions d'inscription			
Catégorie	Concours / Organisateur	Période d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers	Date des premières épreuves	
A	Conservateur du patrimoine CNFPT www.cnfpt.fr				
	Consulter le site du CNFPT				